

REPUBLIQUE DU NIGER

*Fraternité-Travail-Progrès*



CABINET DU PREMIER MINISTRE

Arrêté N° 0005 PM

du 10 JAN 2022

Portant désignation des Membres des  
Instances du Registre Social Unifié (RSU) du  
Niger.

**LE PREMIER MINISTRE,**

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu l'ordonnance n° 2011-20 du 08 août 2011, portant organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu le décret n°2011-443bis/PRNIMP/PFIPE du 16 septembre 2011, portant adoption de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) ;
- Vu le Décret n°2021-235/PRN du 03 Avril 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 183/PM du 17 octobre 2017, portant réorganisation du Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA) ;
- Vu l'Arrêté n°01112/PM/CAB/DNP-GCA du 27 Juillet 2018 portant mise en place du Comité de Pilotage du Registre Social Unifié (RSU) ;
- Vu Les nécessités de service.

Sur Rapport du Directeur du Cabinet du Premier Ministre ;

**Arrête:**

**Article Premier :** Il est créé auprès du Cabinet du Premier Ministre, un Registre Social Unifié (RSU) des bénéficiaires et potentiels bénéficiaires d'aide et de Protection Sociale au Niger.

**Article 2 :** Le Registre Social Unifié est mis en place par l'Etat du Niger avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, de l'UNICEF et du PAM ainsi que d'autres acteurs de Protection Sociale.

Le Registre Social Unifié (RSU) est un système d'information pour la création et la maintenance des données (biographiques, socio-économiques, démographiques, etc.) sur les ménages, et individus éligibles et potentiellement éligibles à des programmes d'aide de Protection Sociale au Niger.

Toutes les données sur les personnes seront sécurisées et cryptées pour garantir leur confidentialité. Chaque ménage intégré et chacun de ses membres seront identifiés de manière unique dans le RSU et leurs identifiants seront partagés avec les organismes de mise en œuvre des projets et programmes pour servir de lien avec les systèmes de gestion de leurs programmes.

Pour les Acteurs Sociaux et humanitaires, le RSU constitue le point d'entrée par excellence des programmes à mettre en œuvre en leur fournissant les données nécessaires sur les populations ciblées.

Pour le Niger, le RSU constitue une plateforme nationale de coordination et de pilotage des actions de protection sociale : il délivre des tableaux de bord sur l'ensemble des actions (en cours ou réalisées) et permet d'en suivre l'évolution.

**Article 3 : Des Instances du Registre Social Unifié (RSU) :**

Le Registre Social Unifié dispose d'un Comité de Pilotage, d'un Comité Technique et d'une Unité Technique de Gestion. Le Comité de Pilotage du RSU est créé par Arrêté N° 01112/PM/CAB du 27 Juillet 2018 et le Comité Technique par Decision N°0067/DIRCAB/PM du 1<sup>er</sup> Juillet 2019.

Les Responsables nationaux au Cabinet du Premier Ministre dont les noms suivent sont désignés membres des Instances du Registre Social Unifié du Niger, il s'agit de :

- **Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre** en qualité du Président du Comité de Pilotage du RSU ;
- **Le Secrétaire Permanent** du Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires en qualité du Président du Comité Technique du RSU ;

Les Experts nationaux au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA) dont les noms suivent sont désignés membres de l'Unité Technique du Registre Social Unifié (RSU) Niger.

Ces Experts membres de l'Unité Technique RSU sont déjà recrutés par la Banque Mondiale à travers le Projet Filets Sociaux Adaptatifs II et mis à la disposition du Cabinet du Premier Ministre pour la mise en place du Registre Social Unifié du Niger. Il s'agit de :

- **Monsieur Oumarou Maman Hamissou**, Expert National du RSU au DNP-GCA en qualité de Coordonnateur de l'Unité Technique du Registre Social Unifié ;
- **Monsieur Abdourahmane Ousseini**, Expert Base de données au DNP-GCA en qualité d'Administrateur de Base de données du Registre Social Unifié ;
- **Monsieur AbdoulWahidoun Beidari**, Expert Développeur au DNP-GCA en qualité de Développeur du Registre Social Unifié.

#### **Article 4 : Des attributions de l'Unité Technique du RSU (UTRSU)**

L'Unité technique du RSU est une équipe d'informaticiens en charge du développement et la gestion des logiciels, des données, des infrastructures et des équipements associés au RSU (serveurs, réseaux, applications, site web, postes de travail). Cette Unité a pour attribution entre autres :

- La Préparation et la mise en œuvre du plan d'action et du budget annuel du RSU après approbation du Comité de Pilotage ;
- Le Développement, l'Administration et la maintenance de la base de données du RSU pour faciliter les ciblage des ménages vulnérables et éviter des doublons dans les interventions ;
- Les échanges des données ménages avec les tous acteurs de mise en œuvre des projets et Programmes de Protection Sociale au Niger dans le respect de la loi sur la Protection des données à caractères personnels ainsi que la mise à jour de la base de données RSU et de son Portail Web.
- Assurer une veille technologique sur les évolutions du secteur ciblé par le RSU en matière de systèmes d'information et orienter les choix sur les technologies de l'information les plus adaptés.

**Article 5 : De la Source des données du Registre Social Unifié (RSU) :**

Le Registre Social Unifié (RSU) dispose d'un questionnaire harmonisé mis en place, validé et testé par l'ensemble des Acteurs des Projets et Programmes de Protection Sociale au Niger, il constitue à cet effet l'outil national de collecte de données pour les ménages pauvres et ou vulnérables au Niger. Ces Acteurs sociaux et humanitaires sont tenus de partager leurs données avec le Registre Social Unifié pour une meilleure coordination des interventions sociales.

**Article 6 :** Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre et chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République du Niger.

**LE PREMIER MINISTRE**

**OUHOUMODOU MAHAMADOU**

**Pour Ampliation:**

Le Directeur du Cabinet

  
**LAOUALI CHAIBOU**

- CAB/PRN
- Tous les ministères
- SGG
- DNP/CGA
- PTF
- Doc/CAB/PM
- J.O.